N° 6

LES CAHIERS BELGES

PRIX: 60 centimes

LE TESTAMENT POLITIQUE DU GÉNÉRAL VON BISSING

AVEC

NOTES CRITIQUES ET UN COMMENTAIRE

PAR

FERNAND PASSELECQ

DIRECTEUR DU « BUREAU DOCUMENTAIRE BELGE »

AU HAVRE

BRUXELLES ET PARIS

LIBRAIRIE NATIONALE D'ART ET D'HISTOIRE

G. VAN OEST & Cie, ÉDITEURS

1917

A partir du 1er août 1917, majoration temporaire de 0 fr. 10 sur les collections à 0 fr. 60. Décision du Syndicat des Éditeurs du 27 juin 1917.

Les *Cahiers Belges* se proposent de publier une série d'opuscules consacrés au passé, au présent et à l'avenir de la Belgique.

Du passé de la Belgique, nous nous attacherons particulièrement à la période qui commence en 1830. Après avoir recouvré son indépendance, la Belgique se livra à des activités de divers ordres, qu'il est intéressant d'examiner du point de vue national et du point de vue international, dont il est intéressant aussi de faire connaître les facteurs : *doctrines, hommes et institutions.*

Les *Cahiers Belges* ont aussi pour but de fixer les péripéties diplomatiques et militaires du grand drame actuel et d'apporter des révélations sur la situation de la Belgique occupée et les souffrances endurées par sa population.

Enfin, les *Cahiers Belges* réserveront une place très large à « la Belgique de demain » en provoquant des études sur l'avenir économique du pays et de la colonie du Congo, sur les questions administratives, pédagogiques et linguistiques, sur le rôle de la Belgique parmi ses alliés et dans le monde, sur les objectifs de la guerre au point de vue belge, etc.

Les *Cahiers Belges* ne publieront que des études personnelles. A tous nos collaborateurs, nous demandons avant tout de se mettre au point de vue des intérêts nationaux et d'être clairs et lumineux dans leur exposé.

Les *Cahiers Belges* paraîtront en plaquettes in-16 sur 48 pages. Le prix de chaque opuscule est fixé à 60 centimes.

Nous donnons en troisième page de la couverture la liste des *Cahiers* qui paraîtront en 1917-18. Nous nous réservons d'ajouter de nouveaux titres à cette liste et de remplacer certaines études par d'autres.

On souscrit dès maintenant aux 12 premiers numéros des Cahiers Belges au prix de 7 francs 50 franco pour la France et 8 francs 50 pour l'étranger (en Angleterre sh 6/6, en Hollande 3 florins 75). Nous prions tous ceux qu'intéressent ces questions de la plus vivante actualité de nous renvoyer, signé, le bulletin de souscription ci-annexé.

AVANT-PROPOS

Un mois après la mort du général von Bissing, a été publié par les soins d'un de ses amis, M. W. Bacmeister, membre de la Chambre des Députés de Prusse, simultanément dans la revue pangermaniste *Das Grössere Deutschland* (n° 20 du 19 mai 1917), et dans la *Bergisch-Märkische Zeitung* (n° 249 du 18 mai 1917), un *Mémoire* politique et militaire du défunt gouverneur général allemand de la Belgique occupée.

Cet écrit posthume est d'une importance extrême à la fois pour l'appréciation des événements du début de la guerre, pour l'exact jugement à porter sur l'esprit de l'administration allemande en Belgique occupée et pour la détermination du programme d'avenir que s'assigne dès à présent la politique allemande.

Aussi avons-nous jugé nécessaire de verser, au plus tôt, une pièce si capitale au dossier des documents qui forment la base du débat sur quelques-uns des thèmes les plus sérieux de la guerre et de la paix.

Nous avons adopté en général, pour cette édition, la traduction publiée par le « Bureau Documentaire Belge » dans ses *Cahiers documentaires* (livraison 54-55) et qui est due à M. Henri-Édouard Pirenne, l'un des fils du célèbre historien belge déporté en Allemagne en mars 1916 par ordre du général von Bissing.

Les soulignements dans le texte sont ceux de la revue *Das Grössere Deutschland*.

On remarquera des divergences importantes entre ce

texte et celui qu'a vulgarisé par extraits la presse quotidienne, d'après la *Deutsche Tageszeitung* (n° 257 du 22 mai 1917, édition du matin). Elles proviennent de ce que le journal allemand, tout en déclarant qu'il reproduisait textuellement (*im Wortlaute*) le document, l'a, en vérité, tronqué en plusieurs endroits, allant ainsi jusqu'à en éliminer au total 133 lignes sur 876 que contient l'original. La plupart des passages supprimés de cette façon sont ceux où l'auteur exprimait des opinions contraires aux vues personnelles du principal rédacteur du journal pangermaniste, le comte Ernst zu Reventlow. On fait, dans l'Allemagne contemporaine, beaucoup d'accommodements avec la vérité...

I

MÉMOIRE DU GOUVERNEUR VON BISSING

C'est une chose curieuse à constater que, chez nos ennemis, notamment en France et en Angleterre, malgré les revers éprouvés sur les différents fronts, les dirigeants ne sont aucunement réservés quant aux buts de guerre poursuivis. Aujourd'hui comme au début de cette guerre mondiale qui va s'étendant toujours davantage, on exige le morcellement et même l'anéantissement de l'Allemagne dont pourtant les armées, qui se sont fait de la victoire une habitude, occupent solidement de vastes territoires ennemis. Sans avoir le moins du monde égard à la situation militaire, sans s'arrêter aux sacrifices en argent et en hommes que s'imposèrent en vain les Puissances alliées contre nous, la presse germanophobe presque sans exception est aveuglée par un phénomène étrange d'auto-suggestion. L'extravagance des buts de guerre de nos adversaires qui ne tiennent, non plus que des nôtres, aucun compte des succès remportés jusqu'ici par nos alliés, ne nous permet évidemment pas de songer à une paix prochaine qui soit acceptable pour l'Allemagne et honorable.

Pour défendre notre indépendance et pour

assurer notre avenir, l'Allemagne doit poursuivre la lutte jusqu'au moment où, le glaive à la main, elle pourra exiger la paix : une paix qui sera effective et, si possible, durable. Et c'est alors seulement qu'il conviendra que, contrairement à nos ennemis, nous parlions des particularités de nos conditions de paix ; telle est l'opinion de beaucoup d'Allemands, du Chancelier de l'Empire entre autres.

La prudence nous impose d'éviter de diviser l'opinion de notre propre pays au sujet de ces graves problèmes : quelles garanties devrons-nous exiger tant à l'Est qu'à l'Ouest ? de quelle façon pourrons-nous le mieux, politiquement et militairement, nous protéger ? et comment pourrons-nous obtenir ce qu'exigent les nécessités de notre situation économique ? Même si nos ennemis, — parce qu'eux-mêmes cherchent en éveillant des espoirs trompeurs, à faire illusion sur leur force et leur confiance qui déclinent — devaient déduire notre faiblesse du silence que nous gardons quant à nos buts de guerre, néanmoins, en considération des neutres que tantôt l'Entente s'efforce de circonvenir et que tantôt elle menace, il faudrait persévérer dans ce silence jusqu'au moment où nous serons en état de prononcer des paroles définitives (*bis wir so wirkungsvoll wie möglich auftreten können*).

Après les déclarations qu'a faites le Chancelier en répondant à l'interpellation des social-démocrates, ceux-là auront été tranquillisés aussi qui

exigent que soient publiés nos buts de guerre, afin que le peuple allemand sache pourquoi il lui faut continuer à combattre et pourquoi il lui faut s'imposer de nouveaux sacrifices. Il faut espérer que chez tous ceux que semblait égarer cette obligation où nous sommes de nous taire, la confiance renaîtra plus forte. *Quant à convaincre ces milieux dans lesquels on souhaite dès à présent la paix, soit parce que l'on y conserve l'illusion d'une réconciliation possible, soit parce que l'on y est nerveusement impatient d'une paix qui, étant prématurée, ne peut jamais être qu'éphémère, je doute qu'on y parvienne jamais.* Dans ces milieux où ne se rencontrent pas que des social-démocrates, on méconnaît le sentiment qu'a notre peuple d'avoir à terminer la tâche commencée, en même temps qu'on exagère la force de résistance de l'Angleterre. Ainsi, l'on y croit que l'Angleterre ne se déterminera jamais à la paix tant que nous n'aurons pas évacué et remis dans la situation où elle était avant la guerre, la Belgique, qu'après d'âpres combats et des sacrifices innombrables nous sommes parvenus à nous soumettre presque entièrement.

Je ne veux pas ici me laisser entraîner à discuter l'invincibilité de l'Angleterre.

Déjà son empire mondial est menacé ; il apparaît, avec chaque jour plus d'évidence, qu'en Occident et en Orient elle est, dès à présent, blessée dans ses organes vitaux. L'Angleterre possède-t-elle une force si grande, pourtant, que, la concentrant

contre nous, elle puisse nous arracher la Belgique, nous contraindre à livrer, de nouveau, la Belgique à l'influence anglo-française, et arriver ainsi à ce que notre pays retrouve dans l'avenir ses limites primitives et des frontières qui, au lieu de s'étendre jusqu'à la Manche, soient reculées jusqu'aux frontières belges de l'Est ? Je ne veux pas, ici, discuter cela. *Je me propose seulement de développer ici une opinion déjà exposée par moi dans un précédent mémoire ; je veux parler de la « dira necessitas » où nous sommes ou, mieux, du devoir sacré qui s'impose à nous de maintenir la Belgique sous notre influence et dans la sphère de notre puissance, de nous abstenir, dans l'intérêt de la sécurité de l'Allemagne, de rendre à la Belgique sa liberté.* Je suppose évidemment que devienne certitude le ferme espoir que j'ai de voir les armes forcer en notre faveur la décision et nous donner la victoire. Mais, dès à présent, il nous faut nous bien convaincre de ceci : une Belgique restaurée dans son indépendance — que, d'ailleurs, elle soit ou non déclarée neutre — se rangera parmi nos ennemis ; non seulement elle y sera poussée par une nécessité inéluctable autant que celle d'une loi de la nature, mais encore eux-mêmes l'attireront à eux. *Je suppose même qu'on puisse s'attacher à l'espoir d'une réconciliation, à mon sens illusoire, et qu'on puisse par d'aussi bons traités que possible créer des garanties, il n'en demeurerait pas moins qu'à tous les égards la Belgique serait orga-*

nisée et utilisée par nos ennemis comme territoire d'offensive et position d'avant-garde.

Les considérations qui suivent montreront quelle est, en vue d'une guerre future, l'importance stratégique de la Belgique. Afin de pouvoir mener la guerre actuelle de manière offensive, le haut commandement de l'armée a été contraint de marcher par la Belgique et cependant, l'aile droite de l'armée allemande n'a pu avancer le long de la province hollandaise du Limbourg qu'avec la plus grande peine. Stratégiquement parlant, le but poursuivi au cours de la guerre actuelle sur le front occidental était de trouver un espace où pouvoir faire marcher notre armée contre la France et l'Angleterre en une guerre dont toutes les circonstances seraient nouvelles. Si le résultat de la guerre actuelle devait être de laisser subsister un État belge indépendant il faudrait, lors d'une guerre future, conduire les opérations d'une manière toute différente et beaucoup plus difficile qu'au commencement de la guerre actuelle, car tout l'effort de l'Angleterre et de la France tendrait à devancer l'armée allemande avec l'aide d'une Belgique alliée ou soumise toute à leur influence. On est fondé à se demander s'il serait alors possible de sauvegarder la liberté d'opération de l'aile droite allemande et même si, dans une nouvelle guerre, une marche en avant de ces troupes d'armées serait encore possible de manière à nous permettre de manœuvrer par offensive.

La guerre actuelle, d'ailleurs, a prouvé aussi que la possession des régions industrielles allemandes est d'importance capitale pour nous permettre de tenir et de conduire énergiquement la guerre. La protection de ces régions ne peut être assurée que par la possession d'un territoire défensif en avant du Rhin. La frontière actuelle de l'Empire ne nous suffit pas à cet égard. Une Belgique appuyée par des forces militaires anglaises et françaises menacerait d'une manière immédiate nos régions industrielles qui sont, par leurs fabriques, indispensables au ravitaillement de l'armée. En outre l'Angleterre, si déjà elle dominait la Belgique en temps de paix, n'hésiterait pas à obliger aussi la Hollande — comme récemment la Grèce — à abandonner la neutralité ou à se plier à ce qu'exigeraient les opérations militaires de l'Angleterre. Il nous est donc ordonné de protéger nos régions industrielles — sans le secours desquelles nous ne pouvons mener à bien la guerre — par des lignes de défense très éloignées, et de sauvegarder la liberté d'action de notre aile droite en élargissant, dans la mesure où il est désirable, les territoires sur lesquels peut se déployer notre offensive.

Avant de quitter le point de vue militaire et stratégique, il est nécessaire que j'attire l'attention sur ce que le territoire industriel de la Belgique est de grande valeur, non seulement en temps de paix, mais encore en cas de guerre. Une Belgique neutre

ou soumise à l'influence franco-anglaise, par le secours de ses fabriques d'armes, de son industrie métallurgique, de ses charbons, augmente la puissance combattive et la capacité de résistance d'un pays, tout comme font nos propres régions industrielles. C'est pourquoi il est absolument nécessaire d'empêcher que l'industrie belge vienne à soutenir la politique d'armement de nos adversaires. Les avantages supplémentaires qu'au cours de la guerre actuelle nous avons tirés de l'industrie belge par l'enlèvement de machines, etc., sont à estimer tout autant que le tort causé à l'ennemi, privé de cet accroissement de puissance combattive.

Si l'on considère de quelle importance est pour nous la Belgique, terrain où nos armées peuvent se déployer pour l'attaque, et favorable, au cours d'opérations ultérieures, à l'offensive comme à la défensive, il ne peut subsister aucun doute sur ce qu'une frontière bornée à la ligne de la Meuse, où certains voudraient l'arrêter par erreur, et protégée par les forteresses de Liége et de Namur, ne peut suffire à l'Allemagne. Il faut, au contraire, pousser la frontière jusqu'à la mer, ainsi que le commandent d'autre part nos intérêts maritimes.

L'importance immédiate de la région industrielle belge pour la conduite de la guerre n'épuise pas l'intérêt qu'elle présente pour nous. Sans le charbon que serait devenue notre politique d'échange

avec la Hollande et les pays nordiques? Les 23 millions de tonnes annuellement extraites du bassin houiller belge nous ont donné sur le continent un monopole qui a contribué à assurer notre existence. En sus de ces facteurs qu'il faut considérer en prévision d'une guerre future, il faut considérer aussi que, même en temps de paix, il est d'inappréciable importance pour nous de sauvegarder en Belgique nos intérêts économiques. Une Belgique redevenue indépendante ne sera plus jamais neutre, mais se soumettra, au contraire, au protectorat de la France et de l'Angleterre. Si nous ne nous emparons de la Belgique, si, dans l'avenir, nous ne l'administrons au mieux de nos intérêts et ne la protégeons par la force des armes, notre industrie et notre commerce perdront la place qu'ils ont conquise en Belgique et sans doute ils ne pourront jamais la retrouver. Les intérêts allemands à Anvers seront compromis dès le moment où l'Allemagne aura abandonné la Belgique, car, sans aucun doute, ce pays entrera en relations économiques plus étroites avec l'Angleterre et la France aussitôt qu'il se sentira de nouveau libre. Le Gouvernement belge et les hommes politiques réfugiés à Londres y travaillent ouvertement déjà. Nous ne voudrons évidemment pas tuer l'industrie belge, mais par des lois spéciales il nous faudra lui imposer les mêmes conditions de production que celles auxquelles obéit l'industrie allemande. Nous pourrons incorporer l'industrie belge à notre

propre organisation industrielle et ainsi nous en servir comme d'un levier pour agir sur le marché mondial et y faire les prix. Avec Anvers, nous ne perdrions pas seulement le port, la possibilité de contrôler les tarifs de chemin de fer, etc., mais surtout les influences considérables que cette ville, en tant que place de commerce et centre financier, possède, dans l'Amérique du Sud tout spécialement. Ces forces aussi se tourneront tout naturellement contre nous dès que l'on pourra disposer d'elles librement.

Il est dès à présent acquis à l'Histoire que ni avant, ni au début de cette guerre on n'a pu se fier beaucoup à une Belgique neutre, et, s'il faut attacher à ces vérités historiques quelque importance, on ne peut, lors de la conclusion de la paix, se laisser aller à permettre que la Belgique ressuscite comme État et pays neutre. *Une Belgique indépendante, une Belgique neutre ou une Belgique dont des traités d'autre nature fixeraient le statut, sera, comme avant la guerre, soumise à l'influence néfaste de l'Angleterre et de la France et sera la proie de l'Amérique qui cherche à utiliser les valeurs belges. Pour y parer il n'y a qu'un moyen : la politique de la force, et c'est la force encore qui devra procurer ce résultat que la population, actuellement encore hostile, s'accommode de la domination allemande et s'y soumette.* Il est nécessaire aussi que, par une paix nous assurant l'annexion de la Belgique, nous puissions pro-

téger, comme il est devenu indispensable de le faire, les sujets allemands fixés dans ce pays. La protection qu'ainsi nous serons en mesure de leur accorder nous servira tout spécialement dans la lutte qui va s'engager sur le marché mondial. De même, ce n'est qu'en régnant sur la Belgique que nous pourrons exploiter (*verwerten*), dans le sens des intérêts allemands, le capital belge d'épargne et les nombreuses sociétés belges par actions qui déjà existent en pays ennemi. Nous devons contrôler les importantes entreprises que les capitaux belges ont fondées en Turquie, dans les Balkans et en Chine.

L'Allemagne est intéressée aussi en Belgique au mouvement flamand qui a déjà considérablement gagné et qui serait mortellement atteint si nous n'étendions à la Belgique notre politique de la force. De nombreux Flamands sont ouvertement nos amis et beaucoup qui se cachent encore le sont en secret, tout prêts à associer leurs intérêts à ceux de l'Allemagne de par le monde. Et cela est d'un grand poids aussi pour la politique future de la Hollande. Mais dès que nous retirerons notre main protectrice, le mouvement flamand sera flétri comme germanophile par les Wallons et les fransquillons, et complètement écrasé par eux. La question flamande n'est d'ailleurs pas résolue, et je ne nourris absolument pas l'espoir inconsidéré de voir les Flamands nous faire la tâche facile dans notre domination de la Belgique. Il faut, dès

à présent, mettre tout en œuvre pour endiguer les espérances qui débordent à l'infini. Certain groupe de Flamands rêve d'un État flamand autonome, gouverné par un roi et complètement détaché de tout autre État. *Sans doute il faut protéger les Flamands, mais on ne peut, en aucun cas, donner les mains à ce qu'ils deviennent tout à fait indépendants.* Étant de race germanique, de par leur opposition aux Wallons, ils seront pour la race allemande, un renforcement précieux.

La Belgique doit être conquise par nous, nous devons la conserver telle qu'elle est actuellement et doit rester dans l'avenir. Pour bien assurer notre situation future, il nous faut donner au problème belge une solution aussi simple que possible. *Si nous abandonnons une partie de la Belgique, ou si nous érigeons en État autonome le territoire des Flandres, nous nous créons, non seulement des difficultés considérables, mais encore nous nous privons des avantages très importants et du secours que le territoire belge ne peut nous donner que si l'ensemble en est soumis à l'administration allemande.* Ne fût-ce qu'en considération des points d'appui nécessaires à notre flotte et pour ne pas isoler Anvers des régions commerciales, *il nous faut exiger l'hinterland d'Anvers.*

Après cent ans, nous allons trouver, lors de la conclusion de la paix, l'occasion de corriger les erreurs du Congrès de Vienne. En 1871, nous en avons corrigé une déjà en annexant l'Alsace-Lor-

raine que la Prusse avait autrefois revendiquée. *A présent, il s'agit, en nous comportant sans timidité et sans arrière-pensée de réconciliation, de ne plus commettre de nouvelles fautes.* Gneisenau disait autrefois :

« Nous devons exiger la cession de tous les pays et de toutes les places fortes qu'arrosent des rivières se jetant dans le Rhin, la Moselle, la Meuse, l'Escaut et la Lys. La ligne Calais-Bâle est la seule frontière qui puisse nous protéger contre la France et garantir, contre ce peuple turbulent, belliqueux et intelligent, notre sécurité. »

Blücher, après la conclusion de la paix, en 1815, se lamentait ainsi :

« Cette paix n'est qu'un misérable compromis par lequel, aux yeux du monde entier, la Prusse et l'Allemagne sont dupées. »

Le poète Ernst Moritz Arndt exige les frontières naturelles allant de Dunkerque à Montbéliard et de là vers Bâle. A son avis, l'Allemagne avait des droits à faire valoir sur la Flandre, Calais, Bruges, Gand, le Brabant, Louvain, Anvers et les contrées mosanes. Après un siècle, les événements de la guerre actuelle ont prouvé combien avaient vu juste Gneisenau et Blücher.

A présent, nous est donné une occasion unique de récupérer, à la conclusion de la paix, le bien perdu ; nous devons récupérer ce bien perdu parce que le développement si considérable de notre pays a fait que la Belgique est devenue pour nous plus importante encore qu'elle n'était.

Si, afin d'obliger l'Angleterre à nous témoigner suffisamment de respect, nous ne faisons preuve de manque d'égards et de fermeté, si nous cédons, si nous nous retirons sur la ligne de la Meuse ou concluons, concernant Anvers, un accord quelconque, le monde entier nous jugera faibles, les grands résultats que nous avons obtenus dans les Balkans en seront diminués, et malgré l'importance de nos succès militaires, notre prestige en souffrira en Turquie et dans tout l'Islam.

Nous n'avons qu'un moyen de forcer les Anglais à reconnaître en nous des égaux, et c'est de rester en Belgique. L'Angleterre ne peut demeurer maîtresse de la côte belge. Il faut empêcher qu'elle domine un territoire d'où partirait un jour une nouvelle offensive franco-anglaise, accablante cette fois. Nous ne pouvons trouver d'autre garantie de la certitude d'avoir avec l'Angleterre les rapports convenables qui, seuls, peuvent assurer une paix durable. Il en est de même de la France, maintenant : il faut que nous la refoulions et que nous fassions échec à la politique d'expansion qu'elle poursuit depuis Louis XIV. *J'ai la ferme conviction qu'à peine aurons-nous évacué la Belgique, non seulement les influences anglaise et française y prévaudront, mais encore qu'un jour les troupes anglaises et françaises y opéreront leur jonction.* C'est-à-dire que, dans une guerre future, plus d'un million de soldats sera immédiatement prêt à la défensive ou à l'attaque sur notre frontière actuelle ou sur la ligne de la Meuse.

Nous devons conserver la Belgique, comme, autrefois, la France s'efforça de la conserver, malgré l'Angleterre. Huit siècles ont prouvé de quelle importance est la Belgique pour la puissance allemande (*seine machtpolitische Bedeutung*). Tant que l'Allemagne fut puissante, la Belgique, pour l'essentiel, fut soumise à son influence. Maintenant que l'Allemagne a retrouvé sa force, la question belge se pose à elle de nouveau, et c'est pour elle une question de vie ou de mort, car la Belgique, pays libre, et la Hollande ouvrent le continent aux invasions. Dans une guerre future, il ne faut pas que nous ayons à compter avec une armée anglaise prête à débarquer à Ostende et à Anvers pour porter secours à l'armée belge.

Je me bornerai à esquisser rapidement en quoi notre difficile situation politique intérieure est intéressée au problème belge. La grande majorité du peuple ne comprendrait pas que nous abandonnions la Belgique qui aura été longtemps entre nos mains, et que nous renoncions au fruit d'une victoire si horriblement sanglante. La guerre nous aura coûté au moins un million d'hommes dans la force de l'âge ; l'industrie va se trouver privée de beaucoup des bras les plus robustes. C'est, pour le peuple, un droit de voir ses espérances réalisées ; aussi verrions-nous se créer une opposition plus forte et plus active si ces espérances se trouvaient déçues. Déjà nos échecs diplomatiques des vingt dernières années ont très défavorablement impres-

sionné le peuple ; on exprime de plus en plus haut la crainte que, de nouveau, la diplomatie ne perde ce que le glaive nous aura gagné. Cette fois, après de si énormes sacrifices, nous ne pouvons courir le risque d'entendre de tels reproches. Il faut que nous atteignions ce but de guerre que, chez nous, le plus simple même des hommes considère comme devant être absolument atteint. *En ce qui concerne la Belgique, il ne s'agit pas seulement pour nous de faire valoir un minimum d'exigences que l'intérêt militaire nous impose, mais, positivement, d'assurer dans l'avenir la vie du peuple et de l'Empire allemands.*

Quiconque, comme moi, avec une entière conviction et de toute son énergie, mène campagne en faveur de l'annexion de la Belgique, a le devoir aussi, pour justifier complètement son désir passionné, de se préciser à soi-même les difficultés à surmonter et les objections à combattre. Pour moi, je n'entre pas dans les raisons de ceux qui, se perdant en rêveries, estiment que le Gouvernement est lié par ses déclarations du début de la guerre. Sans doute, nous n'avons pas entrepris la guerre dans un but de conquêtes, mais uniquement pour défendre la patrie. *La conquête de la Belgique nous a été directement imposée* et ce furent des considérations touchant les possibilités de l'avenir qui ont logiquement conduit à exiger, au nom de notre sécurité, que les frontières de l'Allemagne soient reculées vers l'ouest. *Quant à l'idée que*

nous avons le devoir de maintenir la nation allemande pure de tout élément étranger et que ce serait affaiblir la forte unité de l'Allemagne que de lui incorporer tant de millions d'habitants d'un pays différent d'elle par la langue: il n'y a là pour moi que des phrases. L'Allemagne n'a rien à craindre; l'Allemagne restera l'Allemagne, même si nous tirons à nous la Belgique qui, d'ailleurs, est toute peuplée de Germains. Car les Wallons eux-mêmes ne sont devenus Français qu'au cours des temps. Il nous suffira de veiller à ce que l'esprit allemand et la puissance allemande s'implantent là où jusqu'ici des influences françaises poursuivaient une œuvre de francisation. Evidemment, c'est un grand et difficile problème que d'augmenter l'Allemagne, de lui soumettre la Belgique et de la lui incorporer ; mais l'Allemagne est suffisamment forte et, après la guerre, elle trouvera, j'espère, des hommes capables pour résoudre dans un sens allemand les problèmes qui se poseront en Belgique et pour les résoudre mieux qu'ils ne le furent en Alsace-Lorraine. Du moins, les fautes autrefois commises nous auront instruits, et jamais nous ne retomberons en Belgique dans la politique de faiblesse et de réconciliation qui nous fut si nuisible et en Alsace-Lorraine et en Pologne. Evidemment, les alouettes ne tombent pas toutes rôties dans la bouche d'un peuple qui est appelé à remplir dans l'histoire du monde un rôle créateur. Un peuple qui, durant le temps de cette guerre, a fait de si

grandes choses dans les tranchées, dans la conduite des armées, dans tous les domaines de l'activité économique, aura suffisamment de forces à sa disposition pour résoudre les problèmes, difficiles il est vrai, mais certes pas insurmontables qui se poseront à lui lorsque viendra la paix.

On a souvent décrit les problèmes religieux comme étant extrêmement délicats. Je conviens que précisément les provinces germaniques de la Belgique, celles-là mêmes qui jadis défendirent si héroïquement leur foi protestante, sont aujourd'hui fidèles à l'Église catholique, bien plus et avec bien plus de conviction que les provinces wallonnes où l'on a l'esprit trop léger. L'homme d'État allemand qui sera appelé à diriger l'administration allemande en Belgique devra se bien rendre compte de ce que le catholicisme est, en Belgique, et restera une force vivace ; pour poursuivre avec succès une action allemande en Belgique, il est absolument nécessaire de témoigner à l'Église catholique et à ses fidèles des égards inspirés par une parfaite compréhension.

Lorsque l'instruction religieuse aura été rendue obligatoire au même titre que l'enseignement, il nous sera possible d'exercer, d'accord avec le clergé, une influence profonde sur les écoles qui sont à présent si différentes de caractère et de tendance. Il y a là à trouver une série de points de contact et d'occasions de rapprochement entre la future administration allemande et le clergé catholique,

auquel il importe de faire de mieux en mieux comprendre que, sous la domination allemande, l'Église est protégée bien plus et bien plus aisément qu'elle ne pourrait l'être si la Belgique, sous l'influence française, s'orientait vers un radicalisme intégral. On sait que le socialisme belge est fortement impressionné par le socialisme français. Souvent Vandervelde a proclamé que l'idéal de la religion de liberté et d'égalité serait réalisé par la révolution. On sait que le socialisme est devenu un important facteur de francisation en Belgique. Le clergé se ralliera aux réformes sociales qui, de toute nécessité, doivent être entreprises immédiatement après la conclusion de la paix et, se ralliant à ces réformes, le clergé sera conduit à marcher la main dans la main de l'administration allemande.

Sans doute, ce doit être un casse-tête pour les diplomates et les juristes que de déterminer sous quelle forme il conviendra d'annexer la Belgique et souvent déjà on s'est demandé : « Avec qui conclurons-nous une paix qui sanctionne en droit, le droit de conquête ? » Et certes il n'est pas facile de répondre à cette question. Jusqu'à présent, ni le gouvernement belge, ni le Roi ne se sont engagés envers la Quadruple-Entente à ne pas signer de paix séparée. Mais, malgré cette réserve, dont, sans doute, on se départira bientôt, il n'est pas à prévoir *que nous pourrons jamais conclure, avec le Roi des Belges et son gouvernement, une paix par laquelle la Belgique demeurerait soumise à la puis-*

sance allemande, et la Quadruple-Alliance ne peut souscrire à nos conditions de paix relatives à la Belgique, son alliée. Il ne reste donc qu'à refuser, durant les négociations de paix, de nous prononcer sur la forme suivant laquelle nous incorporerons la Belgique et à nous borner à faire valoir le droit de conquête.

Il ne faut pas, évidemment, mépriser le point de vue dynastique, car, en agissant de la sorte, à juste titre et sans nous arrêter à de vains égards, nous détrônons le Roi des Belges et laissons subsister en lui, demeurant à l'étranger, un ennemi plein de rancune. *Il faut en prendre notre parti et peut-être même faut-il juger que c'est tant mieux si la nécessité ne nous permet pas de nous attarder au point de vue dynastique. Jamais un roi ne livrera volontairement son pays au vainqueur, et jamais le Roi des Belges ne pourra se résigner à déposer sa souveraineté ou à la laisser limiter. Son prestige en serait tellement atteint qu'il faudrait voir en lui, non plus un soutien des intérêts allemands, mais une nuisance.* Les Anglais ont depuis longtemps et dans diverses circonstances, prouvé que le droit de conquête est le plus sain et le plus simple, et, dans Machiavel, on lit que quiconque se propose de s'emparer d'un pays est contraint de se débarrasser du roi ou du gouvernant, fût-ce par la mort.

Ce sont là certainement des résolutions bien graves à prendre, mais il faut les prendre pour-

tant, car il s'agit du bien et de l'avenir de l'Allemagne, et, d'ailleurs, la guerre d'extermination menée contre nous exige une expiation.

Nous devons, pendant des années encore, maintenir en Belgique l'état de dictature actuellement existant.

La dictature appuyée sur la force militaire est la seule réforme administrative qu'on puisse choisir. Elle aidera à gagner du temps et, cependant, on élaborera méthodiquement et progressivement un système administratif qui soit, si possible, mieux approprié. Il faut se garder de vouloir trancher, lors de la conclusion de la paix, en 1916 peut-être, ces choses qui doivent mûrir des dizaines d'années avant que l'on puisse rien en décider. Il sera difficile, si l'on se lie par des engagements prématurés, de prendre telle ou telle mesure qui contredirait ces engagements. Nous devons pouvoir compter sur la patience et nous conserver le droit d'avancer d'un progrès lent et méthodique. Petit à petit, en même temps que se fera l'apaisement et que s'organisera de mieux en mieux le système administratif, s'ordonnera aussi la situation linguistique et se développeront les institutions ecclésiastiques, économiques, judiciaires et militaires, ce qui, d'ailleurs, nous obligera à modifier toute une série de lois belges.

L'annexion de la Belgique basée sur le droit de conquête sera regardée par beaucoup de Flamands et par une grande partie des Wallons, comme une

délivrance du doute et des espoirs vains. Les uns et les autres pourront enfin respirer, faire des affaires et jouir de la vie. *Les Flamands, dont la nature est si indépendante et qui, d'ailleurs, sont difficiles à conduire, n'auront aucune peine à s'accommoder, au sortir de la tyrannie welche, d'un état de choses transitoire d'où sortira pour eux la liberté. Les Wallons pourront et devront, durant cette période, décider s'ils veulent s'adapter aux circonstances nouvelles ou s'ils préfèrent quitter la Belgique.* Quiconque restera au pays devra reconnaître l'Allemagne et, après un certain temps, confesser le « Deutschtum ». Il suit de là qu'on ne pourra tolérer en aucun cas que de riches propriétaires émigrent et continuent cependant à tirer profit de leurs propriétés belges. *Pour empêcher qu'on n'en arrive, en Belgique, à une situation analogue à celle qui s'est créée en Alsace-Lorraine, il faudra de toute nécessité recourir à l'expropriation.* Heureusement, nous ne sommes pas seulement forts par le glaive, mais nos hommes d'État savent aussi voir clair et utilement administrer. *Surtout il faut condamner les demi-mesures, ne pas chercher à garder des ménagements. En ces jours décisifs de l'histoire allemande, ce serait commettre envers ceux qui sont morts pour nous, une injustice aux conséquences les plus graves, que d'être irrésolu.*

Ce serait, par exemple, une demi-mesure que de traiter la Belgique en otage et de reconquérir,

peut-être même d'augmenter par son moyen, notre empire colonial. On pense tout d'abord ici au Congo belge et, sans doute, la possession en serait d'un grand prix. Parlant en général, j'insiste sur ce qu'un empire colonial est nécessaire à l'Allemagne pour asseoir sa puissance et lui permettre une politique mondiale, peu importe d'ailleurs sur quelles régions s'étende cet empire. Mais cet empire n'aura, pour nous, toute sa valeur que si de nouvelles frontières nous donnent sur mer une plus grande liberté. Les partisans d'une politique coloniale doivent donc, eux aussi, réclamer pour nous la côte et l'hinterland belges, car, si nous les abandonnons, il manquera à notre flotte des points d'appui importants pour pouvoir entreprendre de protéger efficacement nos colonies.

C'est, j'en ai conscience, un grand but à se proposer que de conserver toute la Belgique à l'Allemagne et de la lui annexer sous une forme ou sous une autre. C'est un grand but qui ne peut être atteint que par un courage déterminé à tous les sacrifices et par une habile énergie lors des négociations de paix. Puisse, dans l'avenir, prévaloir cette phrase lapidaire de Bismarck :

« Comme en tout autre domaine, en politique aussi il est vrai que la foi transporte les montagnes, que le courage et la victoire ne sont pas dans un rapport de cause à effet, mais sont identiques l'un à l'autre. »

II

LETTRE DU GÉNÉRAL VON BISSING AU D[r] STRESEMANN

Le *Mémoire* qu'on vient de lire a été reproduit tout au moins en extraits par presque tous les organes de la presse allemande. D'après la *Frankfurter Zeitung* du 3 juin 1917, première feuille du matin, il a été tiré et répandu dans toute l'Allemagne à des milliers d'exemplaires par les pangermanistes.

Les journaux et revues se rattachant de près ou de loin au courant du pangermanisme, ont manifesté leur joie de ce renfort puissant apporté aux idées qui leur sont chères.

Des organes plus modérés de l'opinion libérale, visiblement embarrassés par la publicité donnée à une pièce si compromettante pour la politique anti-annexionniste qu'ils défendent et qui était prêtée au Chancelier von Bethmann-Hollweg par ses adversaires, ont essayé timidement d'en diminuer la valeur, sinon même d'en mettre en doute l'authenticité. Ils se sont attiré aussitôt deux répliques décisives, l'une de l'éditeur de la pièce, M. W. Bacmeister, la seconde d'un personnage politique avec lequel le général von Bissing fut en correspondance personnelle : le D[r] Stresemann, député au Reichstag.

M. W. Bacmeister a écrit à la *Bergisch-Märkische Zeitung* la lettre ci-après (reproduite dans la *Deutsche Tageszeitung*, n° 266, du 26 mai 1917, édition du soir) :

La *Magdeburgische Zeitung* et la *Weser Zeitung*, deux feuilles qui sont en étroites relations avec la Wilhelmstrasse, ont émis l'hypothèse que, sans doute, le second Gouverneur général de Belgique, général Freiherr von Bissing, n'a pas maintenu les opinions exprimées par lui dans le Mémoire relatif à la Belgique qui a paru simultanément dans ma revue *Das Grössere Deutschland* et dans la *Bergisch-Märkische Zeitung*.

Ce n'est là qu'une vaine tentative et qui n'arrivera pas à diminuer la signification du Mémoire de von Bissing, car je sais de source très bien informée et suis autorisé à déclarer que von Bissing s'en est, jusqu'au jour de sa mort, invariablement tenu à ces opinions telles qu'il les a exposées dans le Mémoire.

Le Dr Stresemann, de son côté, s'empressa de faire publier à l'appui du *Mémoire*, un autre document émanant du Gouverneur général défunt, écrit trois mois seulement avant sa mort et qui, non seulement confirme la persistance des convictions exprimées dans le *Mémoire*, mais les corrobore de la manière la plus explicite. On lit, en effet, ce qui suit, dans la *Deutsche Tageszeitung* n° 271, du 30 mai 1917, édition du soir :

L'opinion de von Bissing sur l'avenir de la Belgique.

Le député Bacmeister a déclaré que le Gouverneur général von Bissing conserva jusqu'à son der-

nier jour les vues qu'il avait exposées dans son fameux Mémoire. Une lettre très explicite, qu'au mois de janvier de cette année M. von Bissing adressa au député Dr Stresemann, vient apporter à cette déclaration une confirmation nouvelle.

Cette lettre fut publiée dans la *Natl. Corr.* qui déclare la considérer comme un document de la plus haute importance et très significatif quant aux buts vers lesquels l'Allemagne doit s'efforcer. Voici le texte de cette lettre :

Gouverneur général
en Belgique. *Bruxelles, le 14 janvier 1917,*
actuellement Wiesbaden.

Très Honoré Monsieur Stresemann,

Je me trouve ici pour me remettre des suites d'une mauvaise bronchite dont j'ai eu à souffrir vers l'époque de la Noël. J'espère reprendre ici suffisamment de forces pour pouvoir assumer de nouveau les responsabilités qu'entraînent les fonctions que je remplis en Belgique.

La *Wiesbadener Zeitung* qui vient de m'arriver m'apprend que le 7 janvier vous avez fait à Hanovre une conférence sur « la victoire allemande et la paix allemande ». Vous ne trouverez pas indiscret, j'espère, que je vienne très cordialement vous féliciter des vues si justes que vous y avez émises et vous permettrez que, plus spécialement, je souligne ce que vous avez dit au sujet de l'avenir de la Belgique.

Pendant des mois, on n'osa dans aucun journal et pas même entre patriotes, établir le moindre rapport entre la Belgique et les buts de guerre que nous poursuivons. Vraiment, il semblait que, malgré les sacrifices qu'elle nous a coûtés, malgré les victoires pour lesquelles nous avons tant combattu, malgré cette héroïque résistance que, somme toute, nous n'avons faite sur le front occidental que pour nous maintenir en Belgique, il semblait, dis-je, que la Belgique ne pouvait intéresser en rien l'Allemagne, il semblait que nous pourrions, à l'heure de la paix, rétablir la Belgique dans la situation où elle était avant la guerre. Quiconque sait, comme je le sais, quelle est, politiquement, économiquement et militairement, l'importance qu'a la Belgique pour l'Allemagne, doit nécessairement estimer que nous commettrions une lourde faute si nous ne concluions une paix qui nous enchaîne la Belgique, car, en aucun cas, la Belgique ne peut rester soumise à l'influence franco-anglaise, mais doit, au contraire, servir à accroître notre puissance. Et peut-être n'a-t-on jamais vu jusqu'à présent et peut-être même ne verra-t-on plus jamais un conquérant être tellement fortifié par sa conquête que nous le serions par celle de la Belgique.

Vous et M. Bassermann, qui, dans les questions politiques, si souvent déjà, a parlé juste, vous avez reconnu l'importance qu'a pour nous la Belgique, vous avez osé insister sur cette importance. Moi,

je ne puis exprimer ouvertement ni découvrir tout ce qu'à cet égard je pense, et pourtant, je vais plus loin encore que vous. Mais je ne vous en suis que plus reconnaissant d'avoir si clairement et avec tant de force persuasive exposé les principales des raisons qui nous obligent à nous incorporer la Belgique.

Il y a chez moi un Mémoire, rédigé par moi, pour moi seul, où j'étudie de manière plus précise et plus approfondie quel doit être l'avenir de la Belgique. J'arrive à cette conclusion nécessaire : si nous ne soumettons la Belgique à notre puissance, si nous n'en orientons le gouvernement dans un sens allemand, la guerre, pour nous, est perdue. Et que personne ici ne s'illusionne de ceux qui envisagent superficiellement le problème belge et veulent se contenter de garanties sur papier ou estiment suffisante une frontière arrêtée à la ligne de la Meuse, frontière qui ne peut en aucune façon nous satisfaire et qui ne répond pas le moins du monde à nos besoins. Il faut reculer vers le Nord, autant qu'il est possible, la frontière qui doit dans l'avenir protéger la Belgique contre l'Angleterre et la France. La côte est une partie de la frontière, la côte doit être notre frontière. C'est, à ma très grande joie, ce qui fut dit dans une conférence faite dernièrement au « Flottenverein ». Par ce moyen, nous nous dégageons du « triangle humide » (aus dem nassen Dreieck) et nous nous créons la possibilité de protéger nos colonies après que nous les aurons arrachées aux griffes de l'Angleterre.

Depuis plus de deux ans toute ma politique est dirigée par ces considérations d'avenir. On m'a souvent rendu bien difficile de poursuivre cette politique ; on lui a opposé celle de la force brutale comme étant la seule efficace. Pour moi, j'ai cherché à nouer sans bruit des liens, et même depuis lors, ces liens furent souvent rompus ; il suffit que, des rapprochements tentés, quelque chose subsiste, fût-ce dans le plus grand mystère seulement. On verra quels fruits portera cette politique dès que, pour se dédommager des lourds sacrifices qu'elle a dû faire et pour se créer les garanties sans lesquelles elle ne peut assurer son avenir, l'Allemagne sachant ne pas céder, prononcera l'annexion sur la base du droit de conquête.

Ces pensées ont inspiré ma politique flamande. C'est guidé par ces pensées que je l'ai poursuivie. C'est d'après ces pensées encore que j'ai dirigé avec une sage réserve et une sage modération ma politique religieuse. Sans doute, il m'aurait été plus facile de recourir à des moyens de « Kulturkampf », mais nous aurons besoin de l'Église si nous voulons un jour faire valoir en Belgique l'esprit allemand et l'action allemande.

Ces paroles, auxquelles votre si brillante conférence m'a seule provoqué, sont celles d'un homme qui ne sait pas si l'état de sa santé lui permettra de retourner à son poste, où l'attendent de lourdes responsabilités. Si pourtant, il le peut, si Dieu, notre Seigneur, lui rend ses forces, soyez persuadé

que toujours trouveront en moi le plus ferme appui ceux qui — comme vous l'avez fait dans votre conférence — savent, avec pénétration et d'une manière appropriée à ce que l'avenir de l'Allemagne exige, envisager le problème belge et en traiter.

Excusez-moi de ne pas pénétrer plus avant dans cette question si importante, mais je suis malade encore et faible et je ne puis encore ni écrire ni même penser ainsi que j'espère être à même de le faire bientôt, lorsqu'après ce long congé que, dans la confiance dont Elle m'honore, Sa Majesté l'Empereur et Roi a bien voulu m'accorder, je serai suffisamment remis pour pouvoir en Son nom et d'après Sa volonté diriger les affaires belges.

Si vous voyez M. Bassermann, veuillez le saluer de ma part bien cordialement, et vous-même soyez assuré de la haute considération que j'ai pour vous et avec laquelle je suis respectueusement vôtre.

(Signé) Freiherr von Bissing
Generaloberst.

III

LETTRE DU GÉNÉRAL VON BISSING AU Dr C. GURLITT

A peine cette lettre avait-elle paru qu'un autre document de même nature, mais antérieur à tous les précédents, voyait le jour dans la presse allemande.

Il s'agit d'extraits d'une lettre adressée le 17 septembre 1915 par von Bissing au conseiller intime Cornelius Gurlitt, de Dresde, auteur de travaux sur l'histoire de l'art, à l'occasion d'un opuscule écrit par ce dernier et animé d'une passion pangermaniste si violente qu'elle a obligé naguère la *Kölnische Volkszeitung*, pourtant partisan de l'annexion de la Belgique, à émettre des réserves (*Die Zukunft Belgiens*, édition « Der Zirkel », à Berlin).

Le général von Bissing écrit (traduction et soulignements faits d'après le *Deutscher Kurier* (Berlin) du 5 juin 1917) :

« *Comme vous je suis d'avis qu'on ne peut parler d'une nation belge comme telle ; je partage aussi vos vues sur la non-valeur d'un plébiscite*, et *de même votre conception qu'* « *il n'y a guère que la force des armes qui puisse assurer la paix* ». *Celle-ci ne peut être assurée par des conventions sur papier*, *mais seulement par des garanties positives correspondantes. Déjà maintenant* (*la lettre date du 17 septembre 1915*) *les Flamands se consacrent très sérieusement à la question de savoir*

comment ils pourront tirer des circonstances actuelles des avantages en vue de consolider la Flandre dans l'avenir. Une séparation de la Grande-Flandre et de la Wallonie (telle que Gurlitt la recommande) serait impraticable. Avec vous, je ne crois point qu'une Belgique indépendante avec une prépondérance de l'élément français, concevrait, dans l'avenir, la neutralité autrement que cela n'a été fait jusqu'ici. Je suis d'accord avec vous en ceci que nous aurons dans l'avenir comme jusqu'à ce jour, à compter avec une coalition dirigée contre nous et pour le moins aussi forte. *Votre conception qu'aussi peu que possible les peuples étrangers doivent être admis dans l'unité allemande, est exacte sous un certain rapport, cependant ce principe ne concorde pas toujours avec la modification des frontières militaires de l'Empire et de ses forteresses...* »

Plus loin, BISSING se prononce contre une division de la Belgique *pour éviter des situations compliquées. D'après lui, à la conclusion de la paix, il faut établir tout d'abord* que la Belgique nous appartient en vertu du droit de conquête, *et réserver à une époque* ultérieure *la fixation de* la forme de l'administration autonome. *Des situations comme celles qui se sont produites en Alsace-Lorraine doivent être évitées ; de l'annexion de la Belgique, il ne saurait résulter de charge pour l'Allemagne.*

IV

QUELQUES RÉFLEXIONS

Les pièces ci-dessus publiées appellent quelques réflexions.

La comparaison qu'il s'impose d'en faire avec les actes publics de la carrière administrative du défunt Gouverneur général de la Belgique occupée, révèle chez celui-ci un phénomène extraordinaire d'astuce et de duplicité.

Pendant tout le temps qu'il exerça ses fonctions, le général von BISSING ne cessa de protester de la droiture de ses intentions à l'égard de la Belgique et des Belges. Dès son arrivée en Belgique, il proclama qu'il venait avec le mandat d'administrer le pays dans son intérêt propre et non dans celui de l'Allemagne, avec la volonté de se conformer aux règles du droit international qui assignent avant tout à l'occupant une tâche de conservation et d'ordre public, et non avec le dessein de faire acte de vainqueur et de conquérant. A l'entendre, il continuait l'œuvre de son prédécesseur, lequel avait solennellement déclaré aux Belges qu'il « ne demandait à personne de renier ses sentiments patriotiques », mais seulement de faciliter à l'occupant l'accomplissement de sa charge vis-à-vis de la population dont les circonstances lui confiaient la garde.

Le 18 juillet 1915 encore, le général von BISSING tint à renouveler de la manière la plus solennelle l'affirmation de ce programme dans une *Lettre ouverte au peuple belge*, qui fut affichée partout en Belgique et

reproduite par la presse germanisée de la Belgique occupée, ainsi que par tous les journaux allemands de l'époque.

En voici le texte intégral repris dans *Le Bruxellois*, du 26 juillet 1915, n° 299, édition A (nous soulignons) :

Lettre ouverte.

La Convention de La Haye concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre stipule ce qui suit :

ARTICLE 42.

Un territoire est considéré comme occupé lorsqu'il se trouve placé de fait sous l'autorité de l'armée ennemie.

ARTICLE 43.

L'autorité du pouvoir légal ayant passé de fait entre les mains de l'occupant, celui-ci prendra toutes les mesures qui dépendent de lui en vue de rétablir et d'assurer, autant qu'il est possible, l'ordre et la vie publics en respectant, sauf empêchement absolu, les lois en viguenr dans le pays.

En exécution de ce devoir imposé par le droit des gens, Sa Majesté l'Empereur allemand, après l'occupation du Royaume de Belgique par nos troupes victorieuses, m'a confié l'administration de ce pays et m'a chargé d'exécuter les obligations résultant de la Convention de La Haye. *En dirigeant l'administration du pays en ma qualité de Gouverneur*

général, je n'agis nullement par amour du despotisme, ni pour favoriser uniquement les intérêts de l'Empire allemand; *j'accomplis la mission difficile qui m'a été confiée et* les multiples devoirs qu'elle m'impose envers la Belgique occupée.

Pour cette raison, je suis en droit d'attendre et j'attends de tout sujet belge, *et* surtout des autorités du pays *qui ont pu être laissées en fonctions*, que tous secondent mes efforts tendant à rétablir et assurer l'ordre et la vie publics. *Je reconnais volontiers qu'un nombre relativement considérable de bourgmestres, de fonctionnaires de l'État, de membres du clergé, d'habitants des villes et de la campagne et surtout de personnes charitables a su comprendre mes intentions; je reconnais qu'il en est résulté de sérieux avantages dont l'intérêt public — non leur intérêt personnel — a tiré profit. Nombreux sont cependant ceux qui opposent encore une résistance ouverte ou secrète aux mesures que je juge nécessaire d'appliquer.* Beaucoup, me semble-t-il, estiment, BIEN A TORT, faire acte de patriotisme ou de courage en contrecarrant les dispositions du pouvoir actuel; *d'aucuns croient qu'en secondant mes efforts, ils s'attireraient des ennuis ou même courraient des dangers si, par la suite, l'ancien régime revenait au pouvoir.*

Ces deux façons de penser sont très regrettables; *l'*une provient d'un malentendu fondamental; *l'autre est l'indice d'un caractère peu digne.*

Quelle que soit la destinée que l'avenir réserve à

la Belgique, celle-ci est placée à présent sous l'administration allemande, sous mon administration, en vertu du droit des gens. Tout Belge qui obéit à cette administration ou seconde ses efforts ne sert pas le pouvoir occupant, mais SA PROPRE PATRIE. *Tout Belge qui résiste à l'administration établie de fait ne nuit pas à l'Empire allemand, mais* A SON PAYS, À LA BELGIQUE MÊME, et telle manière d'agir n'est ni courageuse ni patriotique. Jamais celui qui, sans réserve, coopérera au bien-être public, avec le pouvoir occupant, ne pourra, équitablement, être accusé de soumission à l'étranger ni de trahison envers sa patrie.

Je ne demande à personne de renoncer à ses idéals ou de désavouer hypocritement ses convictions. *Mais j'exige que chacun tienne compte de l'état de choses existant ; j'exige que tous les Belges reconnaissent que le droit des gens et le droit de la guerre m'obligent à administrer le pays ; j'exige qu'ils comprennent que j'ai légalement le droit de recourir à la collaboration des autorités du pays, de ses chefs intellectuels, religieux et laïques. Tous ceux qui, ayant de l'influence, s'abstiennent,* par faux patriotisme, *de la mettre au service de la cause commune*, DESSERVENT LA PATRIE QU'ILS PRÉTENDENT AIMER.

Je respecte toute conviction religieuse, politique ou patriotique *et* j'accueille avec plaisir toute collaboration loyale, *d'où qu'elle vienne. Mais j'ai le devoir de sévir sans ménagement contre ceux qui*

troublent ouvertement ou secrètement l'ordre dans le pays et s'efforcent d'empêcher le rétablissement et le développement paisibles de la vie publique. Accomplissant ma mission, je punirai, sans égards pour la personnalité, tous ceux qui résisteront par actes ou par paroles et, s'ils occupent des fonctions publiques, je les destituerai.

J'attends du bon sens de la population belge et de ses dirigeants que mes paroles dissipent certaines idées fausses *et fassent comprendre à tous, sans distinction de classes, que* JE DÉSIRE SERVIR LES INTÉRÊTS DU PAYS *et que, dans les circonstances présentes, le* SEUL MOYEN DE FAIRE ACTE DE VRAI PATRIOTISME EST DE SECONDER MES EFFORTS, DE CONTRIBUER A LEUR RÉALISATION.

Bruxelles, le 18 *juillet* 1915.

Le Gouverneur Général en Belgique,
Freiherr von BISSING,
Generaloberst.

Telles étaient les déclarations publiques par lesquelles le gouverneur général von Bissing s'efforçait de capter la confiance des Belges, et de gagner leur coopération bénévole à l'administration allemande, au moment même où, dans le secret de son cabinet, n'ayant d'autre témoin que sa conscience, il confiait à la discrétion momentanée du papier les vrais mobiles de sa politique : préparer l'assujettissement définitif du pays, en vertu du droit de conquête, et la suppression de toutes les libertés politiques du peuple belge au profit de l'Allemagne.

La *Frankfurter Zeitung* a cru habile d'émettre le doute que von Bissing eût rédigé lui-même le *Mémoire* parce que, d'après elle, il ne serait pas naturel de voir un général invoquer l'autorité de Machiavel.

En réalité, von Bissing faisait pis que de citer le fameux Florentin. *Toute sa politique n'était que l'application délibérée et la plus nette des principes du machiavélisme.*

Cela se voit avec une évidence particulière dans la partie du *Mémoire* qui traite de la question flamande : quand von Bissing multipliait les avances à la popualtion flamande pour la détacher des voies du loyalisme belge et l'attirer vers l'Allemagne, qu'il s'attachait à réaliser artificiellement tout le programme du mouvement flamingant, faisant sonner bien haut la prétendue amitié désintéressée de l'Allemagne pour les Flamands et agitant constamment devant eux le mirage d'une soi-disant « libération de la Flandre », son dessein n'était, en réalité, que de resserrer les chaînes de l'occupation et de river le peuple flamand à l'Empire.

Il trompait même la poignée d' « activistes » qu'il avait embrigadés au service de cet idéal puisque, tout en se déclarant leur ami et leur protecteur, il prenait secrètement la précaution de recommander, dans son *Mémoire*, de se méfier des Flamands et de ne pas leur accorder l'autonomie réelle dont il les bernait.

L'immense majorité du peuple flamand, on l'a vu par les fières protestations de ses leaders, n'eut garde de se laisser prendre au piège tendu à sa bonne foi. Son patriotisme est demeuré aussi inébranlable que clairvoyant. Quant aux rares individus qui s'étaient faits les complices de l'envahisseur, ils n'auront pas attendu longtemps pour voir s'ajouter à la honte de leur trahison le ridicule d'en être les premières dupes.

Les écrits posthumes du général von Bissing apportent encore la preuve d'une autre duplicité et d'un autre machiavélisme : celui de la politique allemande elle-même en ce qui concerne ses buts de guerre.

Le général von Bissing déclare, dans sa lettre au Dr Stresemann, que les vues énoncées dans son *Mémoire* sont celles mêmes qui ont inspiré et dirigé toute sa politique, au cours de ses deux années d'administration de la Belgique occupée. Déclaration précieuse ! Nul autre assurément ne pourrait être plus qualifié que l'artisan pour définir son œuvre. Mais, de plus, la qualité même de l'auteur du *Mémoire* et des lettres leur confère une autorité qui dépasse de loin celle d'une simple opinion politique particulière.

La responsabilité de l'Empire allemand même est ici engagée par les déclarations de son représentant officiel en Belgique.

Choisi par l'Empereur allemand pour gouverner en son nom le territoire occupé de la Belgique, — dépendant directement du souverain, — responsable uniquement devant lui de l'exécution de son mandat, — investi, du reste, depuis longtemps, de la confiance personnelle de Guillaume II, — couvert de marques réitérées de son amitié et de son estime, — objet des louanges impériales après sa mort et proposé en modèle à son successeur dans la lettre d'investiture de ce dernier : il est logiquement interdit de supposer qu'un tel personnage aurait trahi, dans l'exercice de sa charge, les intentions du pouvoir qui l'y avait commis et maintenu jusqu'à sa mort.

Or, cet homme écrivant au Dr Stresemann, pour l'encourager, lui et ses amis, dans leur campagne pangermaniste, se prévaut de « la confiance dont l'Empereur

l'honore » et lui exprime l'impatience où il est de pouvoir, sa convalescence accomplie, reprendre la direction des affaires belges, non seulement « au nom de l'Empereur », mais encore *d'après Sa volonté.*

Le *Mémoire* ne serait donc que le reflet de la pensée intime et non avouée de GUILLAUME II au sujet de la Belgique et des conditions de la paix allemande ?...

Le doute en faveur de cette conjecture est d'autant plus sérieux que le général von FALKENHAUSEN, successeur de von BISSING à la tête du gouvernement de la Belgique occupée a déjà déclaré à plusieurs reprises, et encore après la publication du *Mémoire*, n'avoir d'autre programme propre que de suivre les traces de son prédécesseur. De son côté, le professeur Dr Richard FESTER, de Halle, déclare (*Das Grössere Deutschland*, n° 22 du 2 juin 1917) que le premier Mémoire « plus court » auquel le général von BISSING fait allusion au début de celui-ci, a été « manifestement adressé à l'Empereur et au Chancelier ».

Lorsque les représentants de l'Allemagne officielle font allusion aux buts de guerre de celle-ci, ils se gardent bien de parler avec autant de franchise et de netteté que le général von BISSING dans ses écrits secrets et lettres privées.

Dans ces manifestations diplomatiques ou parlementaires, la préoccupation apparaît de voiler le plus possible les ambitions pangermanistes qui fermentent au fond de la politique allemande. Il s'agit d'endormir la méfiance des neutres et de surprendre, si on le pouvait, la bonne foi des démocraties alliées contre l'impérialisme prussien.

Le 9 novembre 1916, le Chancelier de l'Empire, amené à s'expliquer devant le Comité central (*Haupt-*

ausschuss) du Reichstag, sur les buts de guerre de l'Allemagne, les opposait aux projets « annexionnistes » prêtés par lui aux Puissances alliées, en disant avec une ambiguïté voulue :

« Dans la discussion de nos buts de guerre, *je n'ai jamais indiqué l'annexion de la Belgique comme étant notre intention.* »

Pareille circonspection, il est vrai, pouvait tout aussi bien masquer une simple réticence qu'abriter le désintéressement : l'opinion universelle exigea précision.

Le 12 décembre 1916, dans son offre générale de paix, l'Empereur dit :

« Constamment, les quatre puissances alliées ont été fermement persuadées que leurs propres droits et leurs revendications fondées *ne sont pas du tout en contradiction avec les droits des autres nations.* »

Et il répétait, à la même date, au Pape Benoit XV :

« L'Allemagne fait une guerre défensive contre la volonté de détruire de ses ennemis. Elle combat pour la sécurité réelle de ses frontières, pour la liberté de son peuple, pour la revendication par celui-ci du droit de développer ses forces spirituelles et économiques, en une concurrence pacifique, sans entraves et *à égalité avec tous les autres Etats.* »

Enfin, le secrétaire d'Etat Zimmermann, dans sa note en réponse au Président Wilson, du 31 janvier 1917, accentuait encore l'affirmation que toute pensée de conquête était exclue des intentions de l'Allemagne :

« En ce qui concerne particulièrement la Belgique, qui est aux États-Unis l'objet de chaudes sympathies, le Chancelier avait déclaré peu de semaines auparavant [c'est-à-dire avant l'offre de paix du 12 décembre 1916] *qu'une incorporation de la Belgique n'avait*

jamais été comprise dans les intentions de l'Allemagne. L'Allemagne voulait, dans la paix *à conclure avec la Belgique, prendre tout simplement des précautions* afin que ce pays, *avec lequel le Gouvernement impérial souhaite de vivre en relations de bon voisinage*, ne puisse pas être utilisé par ses adversaires pour rendre plus rapides des opérations d'attaque ennemies. »

La comparaison de ces déclarations officielles avec le texte des documents posthumes du général von Bissing démontre que la politique allemande a, comme le dieu Janus, deux visages.

Alors qu'en pays neutres, elle prodigue les assurances de son désintéressement territorial vis-à-vis de la Belgique, parlant seulement de vagues « garanties » à y prendre pour la sécurité de l'Empire ; — qu'elle cherche à faire pénétrer la conviction de cette modération jusque dans les pays alliés ; — qu'elle délivre des passeports à ses « socialistes du Gouvernement », pour aller défendre à Stockholm l'idée d'une paix « sans annexions ni indemnités » ; — qu'elle s'efforce de séduire par ce mirage la candeur de l'opinion publique dans la Russie nouvelle, les hommes de confiance de l'Empereur, tels que von Bissing, administrent « en son nom » et « d'après sa volonté » la Belgique occupée avec le dessein secret mais parfaitement arrêté d'en préparer la rétention sous la domination allemande en vertu du *droit de conquête.*

Il est, du reste, formellement faux que les « garanties » ou « précautions » dont parlèrent cauteleusement le Chancelier et M. Zimmermann, comme d'une condition modérée de la paix allemande, respectent les droits de la Belgique, puisqu'elles auraient pour effet de supprimer son indépendance et de la placer sous le contrôle

politique de l'Allemagne. Elles équivalent à la suppression des attributs essentiels de la souveraineté de l'Etat belge au point de vue international. On en arrive par là à penser qu'entre les « buts de guerre » du Chancelier et ceux du général von Bissing, il n'y a probablement d'autre différence que celles qui séparent, dans l'expression d'un même dessein, la prudence de l'homme d'Etat et la circonspection du diplomate, de la brutale franchise d'un soldat qui sait moins bien farder la vérité.

On remarquera, à ce point de vue, que le général von Bissing envisage catégoriquement la perspective d'une guerre future, comme s'il s'agissait, de la part de l'Allemagne, d'un événement d'ores et déjà accepté pour probable.

En ce qui concerne les autres parties du *Mémoire*, on peut abandonner au lecteur le soin d'apporter lui-même les rectifications qui s'imposent au jugement que prononce le Gouverneur général von Bissing sur l'issue de la guerre.

D'après les éléments de fait contenus dans le corps de la pièce, la rédaction du *Mémoire* doit remonter à la fin de 1915 ou au début de 1916. Le Dr R. Fester, dans le commentaire déjà cité ci-dessus, en fournit les preuves ci-après : « Comme le *Mémoire* se rapporte à la réponse du Chancelier à l'interpellation social-démocratique au sujet de la paix, et qu'il prend en considération une conclusion de la paix en 1916, il fait clairement connaître qu'il fut écrit, probablement comme méditation du jour de l'an, après le 9 décembre 1915 et avant le 1er janvier 1916. »

Le Gouverneur en rédigeant alors son *Mémoire* s'imaginait évidemment que l'Allemagne serait victorieuse ou du moins aurait le moyen d'imposer le genre de paix qu'il lui plaît.

Cette opinion, déjà fort risquée en 1915, l'étai devenue bien davantage encore treize mois après, en janvier 1917, lorsque fut écrite la lettre au Dr Stresemann ; elle est tout à fait utopique depuis que, au début d'avril 1917, à la veille même de la mort de l'auteur des deux documents, les États-Unis, entrant dans la lutte, sont venus jeter dans la balance le poids formidable de leur puissance financière et matérielle, en adoptant un programme de paix qui comporte précisément cette même condition première et essentielle de la *restauration intégrale* de la Belgique avec *réparations* et *garanties*, qui fut toujours une des bases du programme de paix des Puissances de l'Entente et qui est inscrite dans leur fameuse Déclaration de Sainte-Adresse du 14 février 1916 à la Belgique, ainsi que dans leur réponse solennelle au président Wilson du 30 décembre 1916.

Les Belges sont bien tranquilles sur ce point et les illusions ambitieuses du général von Bissing ne changeront rien au cours de la destinée : la Belgique *doit* être rétablie dans l'intégrité de son indépendance politique et économique ; *la justice et aussi l'intérêt de la paix européenne l'exigent ; elle le sera.*

Enfin, on peut laisser pour compte à l'auteur du *Mémoire* et de la lettre les appréciations qu'il porte sur la consistance et la viabilité de l'État belge, sur diverses particularités de sa vie sociale et spécialement sur les dispositions naturelles des Flamands et du clergé catholique belge à l'égard de l'Allemagne [1].

1. Voir sur ces divers points nos études : *Y a-t-il une nation belge ?* (in-12, 24 p., Van Oest, 1917) ; — *Pour teutoniser la Belgique* (in-16, 120 p., Bloud et Gay, 1916) ; — *La question flamande et l'Allemagne* (in-16, 325 p., Berger-Levrault, 1917), et l'excellente brochure de F. Van Langenhove, *L'État belge est-il une création artificielle ?* (*Cahiers belges*, n° 8 ; Van Oest, 1917).

Au sujet de l'attitude de ce dernier, on s'étonnera de voir déraisonner de la sorte un haut fonctionnaire qui a vu se dresser sur sa route une personnification aussi grandiose de la « liberté de la parole apostolique » et de « l'autonomie spirituelle de l'Église » que le Cardinal Mercier, archevêque de Malines.

Quant à la politique allemande de scission et de dislocation par lui inaugurée en Belgique occupée, ce que le général von Bissing en dit suffit à en révéler le caractère tout à fait artificiel.

Manifestement, le Gouverneur général défunt, qui confessa en août 1915, dans un Congrès international d'architectes tenu à Bruxelles, que le caractère du peuple belge était « une énigme psychologique », est mort sans l'avoir déchiffrée.

Les Allemands peuvent, à sa suite, continuer à se bercer de l'illusion de trouver dans l'affinité ethnique, toute superficielle, des populations flamande et allemande un point d'appui pour l'organisation future de la « sympathie germanique » entre opprimés d'aujourd'hui et oppresseurs d'hier et de demain : les faits eux-mêmes se chargeront bien de les tirer de cette erreur, à défaut des enseignements de l'histoire dont la « savante Allemagne » est maintenant devenue incapable de tirer profit.

TABLE DES MATIÈRES

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Sauf modification, les *Cahiers Belges* publieront successivement :

En vente :

N° 1. J. Mélot, La propagande allemande et la question belge.
N° 2. Paul Crokaert, La surprise. Les jours épiques de Liège.
N° 3. J. Massart, Le « chiffon de papier ».
N° 4. Memor, L'Armée et la Nation.
N° 5. Henri Davignon, Le soldat belge peint par lui-même. Lettres et impressions du front.
N° 6. F. Passelecq, Le testament politique du général von Bissing.

En préparation :

Miles, Jules Renkin et la conquête Africaine.
F. Van Langenhove, L'État Belge « création artificielle ».
Commandant Willy Breton, La résurrection d'une armée.
M. des Ombiaux, La littérature belge depuis 1830 et son influence sur la formation d'une conscience nationale.
Paul Crokaert, Les vues militaires du général Brialmont.
F. de Rycman de Betz, Le baron Nothomb et la question luxembourgeoise.
A. Rotsaert, Le question de l'Escaut depuis 1839.
A. Wallez, La Belgique et les régions rhénanes.
Léo Van Goethem, Une Université flamande en Belgique.
Maurice Bourquin, Les visées de l'Allemagne sur le Congo belge.
Richard Dupierreux, L'avenir des relations économiques italo-belges.
Laurent Fierens, Le Cardinal Mercier et la guerre.
Léo Van Puyvelde, La question flamande et la guerre.
V. Denyn, L'avenir économique du Congo.
Léon Hennebicq, La marine de guerre belge dans le passé et l'avenir.
A. Rotsaert, La question du Limbourg depuis 1839.
*** Les traités de 1831 et 1839.
*** Les « Conventions » militaires anglo-belges.
F. Passelecq, La politique intérieure de Banning.
— La politique extérieure de Banning.
Paul Crokaert, La retraite. Namur et la bataille de Sambre-et-Meuse.
— — Le réduit national. Anvers.
— — Les tranchées. Les grands jours de l'Yser.
*** L'œuvre coloniale de Léopold II.
L. Van der Essen, La correspondance diplomatique entre Léopold I et la Reine Victoria.
— — La Belgique et les États-Unis pendant et après la guerre.
F. de Ryckman de Betz, La politique extérieure de la Belgique de 1830 à 1914.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.